

## Et Dieu dans tout ca?

Soumis par robocop  
28-06-2005

Le manuel de la PSP contient une phrase étrange, on peut y lire "La garantie ne s'applique pas si ce produit : (c) est endommagé par des actes divins....". Que l'on soit croyant ou non, il faut plutôt comprendre que la console n'est pas garantie contre des catastrophes naturelles : incendie, inondation, tempête, tsunami ou tremblement de terre. Ce n'est pas un fake, vérifiez votre manuel à la page 125...

News en provenance de <http://www.pshacker.com>

Merci à Beb pour l'info